

INSPECTION et MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTIVE EPI et/ou DE LA DIRECTIVE MACHINE

Les divers équipements, relevant de la directive EPI doivent être inspectés chaque année par une personne compétente (EN365:2004) ou tous les 6 mois pour les équipements relevant de la directive machine (Arrêté 1^{er} mars 2004 art 23).

À l'issue de la formation, vous saurez :

Assurer un Service Après-Ventes, appliquer les procédures adaptées à la traçabilité des produits ; vérifier les équipements et décider de leur sécurité ou de leur dangerosité. Assurer le remplacement des pièces défectueuses.

PUBLIC	EFFECTIF	DURÉE	PRÉ-REQUIS
Technico-commerciaux, techniciens SAV, utilisateurs	04 participants	7 heures (global)	Aucun
Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite		60mn	
		330mn	

Objectif : Connaître les différentes catégories d'équipement et ancrage relevant de la directive EPI et de la directive machine

Exercices à partir d'illustrations sur diverses situations de travail et d'utilisation des équipements au catalogue.

Présentation : Présentation des différents équipements, de leur fonctionnalités et spécificités.

30mn

Objectif : Connaître les réglementations et les obligations spécifiques.

Présentation : La mise sur le marché, l'utilisation, l'entretien et le suivi du produit : les obligations et responsabilités des différents acteurs, les documents qui doivent suivre le produit.

30mn

Objectif : Être capable de mettre en place un service d'inspection visuelle (documentation, traçabilité).

Méthodologie, exercices : Présentation des documents et des démarches, anticipation des contraintes organisationnelles, enregistrements, suivis, traçabilité.

60mn

Objectif : Être capable d'évaluer la fiabilité des équipements relevant de ces deux directives

Démonstration et ateliers pratiques : Chaque type d'équipement doit faire l'objet d'une évaluation et d'une vérification avec utilisation des documents appropriés à cette vérification.

60mn

Objectif : Être capable de démonter chaque appareil, vérifier l'ensemble des pièces, de les remplacer si nécessaire, de réassembler les appareils et de les tester pour une remise en service

Démonstration et ateliers pratiques : Démonstration sur différents appareils dont les caractéristiques varient et atelier pratique

210mn

ÉVALUATION

30mn

N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE PRESTATION DE FORMATIONS

82 69 13281 69

CERTIFICATS

Remise de certificats nominatifs.



SITE

TR 00 009 01 : Formation sur le site de KRATOS SAFETY (Heyrieux, 38).